

pour obtenir une licence. Les exportateurs, en particulier ceux qui exportent des produits agricoles, sont souvent tenus d'adhérer à l'association commerciale thaïlandaise visée.

Pour exporter de la Thaïlande à l'étranger des échantillons commerciaux ou des équipements professionnels de façon temporaire, l'A.T.A. Carnet peut être procuré du Board of Trade of Thailand, dont l'adresse se trouve dans l'Annexe I de ce document.

PRÉSENTATION DE SOUMISSIONS

Le gouvernement de la Thaïlande ne s'est pas doté d'un organisme central chargé de l'approvisionnement. En effet, il incombe à chaque ministère ou organisme de faire ses propres achats. La majorité des produits d'origine étrangère font l'objet d'un appel d'offres et les entreprises désireuses de présenter une soumission doivent s'inscrire auprès du gouvernement. Pour évaluer les soumissions, on tient compte du prix, de la qualité, de l'expérience du soumissionnaire et du degré de technicité ainsi que de considérations telles que le service après-vente, les conditions de crédit et la teneur en éléments locaux. Les appels d'offres sont publiés dans les principaux médias.

En règle générale, les soumissionnaires qui répondent à un appel d'offres lié à un marché public doivent verser un dépôt correspondant à 6 % de la valeur du contrat. Les soumissionnaires non retenus récupèrent leur dépôt, mais l'État conserve celui du bénéficiaire du marché en garantie de bonne exécution jusqu'à l'achèvement

des travaux. Il est maintenant courant que les organismes gouvernementaux obligent les soumissionnaires éventuels à acheter le dossier d'appel d'offres.

Le soumissionnaire retenu doit demeurer en étroite contact avec les ministères thaïlandais et les organismes internationaux chargés de la planification et de la mise en oeuvre du projet. Les entreprises canadiennes devraient choisir un représentant ou un associé thaïlandais avant même qu'un appel d'offres soit lancé, de préférence pendant le processus de gestation du projet de manière à pouvoir agir le plus tôt possible.

En Thaïlande, les marchés publics attribués par les organismes gouvernementaux peuvent être financés au moyen de fonds publics ou de fonds provenant d'un pays ou d'un organisme international donneur, par exemple, la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement. Les procédures varient selon le ministère, le pays prêteur ou l'organisme international.